



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 08 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le huit juin à dix-huit heures trente. Le Comité Syndical du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville de MORTAGNE SUR GIRONDE, sous la Présidence de Monsieur FAURE Jean-Louis.

PRESENTS :

M. FAURE Jean-Louis (MORTAGNE SUR GIRONDE), M. ARNAUD Philippe (Délégué titulaire COZES), M. LAUMONIER Bernard (Maire titulaire FLOIRAC), Mme CARRE Michèle (Délégué titulaire SEMUSSAC), M. DELAUNAY François (Maire titulaire de CHENAC), Mme MONEL Nathalie (Déléguée suppléante BARZAN), M. POURPOINT (Maire titulaire de GREZAC), Mme MARTIN Elisabeth Déléguée d'Epargnes).

ASSISTÉS DE : Mme EGRETEAU Agnès (Déléguée suppléante SEMUSSAC), M. HILLAIRET Daniel (Maire de Cozes)

ABSENTS EXCUSÉS : M. BAUMGARTEN Nicolas (Délégué titulaire MESCHERS SUR GIRONDE (Pouvoir à M. FAURE Jean-Louis), Madame ROUIL Chantal (Déléguée titulaire d'ARCES SUR GIRONDE) (Pouvoir à Mme Nathalie MONEL)

ABSENTS NON EXCUSÉS : M. ROY Jean-Paul (Délégué titulaire ARCES), Mme MARCOMBE Catherine (Déléguée titulaire BRIE SOUS MORTAGNE), Mme BRANCHEREAU Jeannette (Déléguée titulaire TALMONT SUR GIRONDE).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MONEL Nathalie

I-VOTE DU BUDGET 2020

Monsieur le Président présente le Budget en ce qui concerne l'exercice 2020 qui s'équilibre comme suit :

▪ SECTION DE FONCTIONNEMENT	
• Dépenses	1.447 434.00 €
• Recettes	1.447 434.00 €
▪ SECTION D'INVESTISSEMENT	
♦ Dépenses	34 706.46 €
♦ Recettes	34 706.46 €

Monsieur le Président précise que c'est un budget établi pour répondre aux obligations légales et qu'il conviendra de le réviser une fois le nouveau conseil syndical installé avec les nouvelles données inconnues à ce jour en terme essentiellement de recettes.

Le conseil syndical, sur proposition de monsieur le Président, à l'unanimité :

APPROUVE le budget 2020 tel que présenté ci-dessus.

II-RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Vu l'article L12121-20 du CGCT et notamment son 20° ;

Monsieur le Président présente l'offre de renouvellement effectuée par le CREDIT MUTUEL (ANNEXE 1) en date du 06/06/2020 et explique à l'assemblée qu'il convient de renouveler la ligne de crédit de trésorerie.

Le comité syndical, sur rapport du Président, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce crédit de trésorerie, à compter du 08 JUIN 2020, auprès du Crédit Mutuel, selon les conditions ci-après :

MONTANT : 150.000 euros.

DUREE : 1 an renouvelable sur demande expresse en 2021.

TAUX : 1,45 % déterminé en fonction de l'index Euribor 3 mois, **0.273 % au 31/05/2020**, majoré de **1,45 %**.

COMMISSION D'ENGAGEMENT : 0,20 % (paiement trimestriel terme à échoir)

FRAIS DE DOSSIER : 200 euros

III-DEMANDE DE VERSEMENT D'UN 3^{ème} ACOMPTE SUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES

Monsieur le Président explique aux membres de l'assemblée, qu'un 3^{ème} acompte de 25% est nécessaire pour le fonctionnement du SIVOM ENFANCE JEUNESSE DU CANTON DE COZES.

Monsieur le Président précise que les communes ont déjà versé deux fois 25% de la participation 2019 et que cela fera 75% de verser au total.

En effet, le solde réel ne pourra être demandé que lorsque le budget sera révisé dans le courant de l'automne.

Les versements d'acompte se répartissent ainsi :

Communes	Participations 2019	Avance 1 2020	Avance 2 2020	Avance 3 2020
ARCES	22 973,04 €	5 743,26 €	5 743,26 €	5 743,26 €
BARZAN	10 744,79 €	2 686,20 €	2 686,20 €	2 686,20 €
BOUTENAC	5 127,03 €	1 281,76 €	1 281,76 €	1 281,76 €
BRIE	5 087,97 €	1 271,99 €	1 271,99 €	1 271,99 €
CHENAC	19 588,70 €	4 897,18 €	4 897,18 €	4 897,18 €
COZES	66 497,69 €	16 624,42 €	16 624,42 €	16 624,42 €
EPARGNES	19 173,54 €	4 793,39 €	4 793,39 €	4 793,39 €
FLOIRAC	7 735,90 €	1 933,98 €	1 933,98 €	1 933,98 €
GREZAC	27 318,51 €	6 829,63 €	6 829,63 €	6 829,63 €
MESCHERS	111 445,49 €	27 861,37 €	27 861,37 €	27 861,37 €
MORTAGNE	23 245,70 €	5 811,43 €	5 811,43 €	5 811,43 €
SEMUSSAC	80 943,69 €	20 235,92 €	20 235,92 €	20 235,92 €
TALMONT	2 478,93 €	619,73 €	619,73 €	619,73 €
TOTAL	402 360,98 €	100 590,25	100 590,25 €	100 590,25 €

Le conseil syndical, sur proposition de monsieur le Président, à l'unanimité :

DECIDE, sur proposition de monsieur le Président, d'appeler 25% de la participation des communes 2019.

IV-QUESTIONS DIVERSES

CONVENTION 2S2C

Dans le cadre de la convention sport, santé, civisme, culture, monsieur le président demande si d'autres communes ont besoin de personnel mis à disposition hormis la commune de Cozes qui en a déjà fait la demande.

Aucune autre commune n'a besoin à ce jour.

Une convention de mise à disposition de personnel sera rédigée par le SIVOM.

La séance est levée à 19H20

TABLEAU DES DELIBERATIONS

DELIBERATIONS	OBJET
D2020-06-01	I-VOTE DU BUDGET 2020
D2020-06-02	<u>II-RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE</u>
D2020-06-03	<u>III-DEMANDE DE VERSEMENT D'UN 3^{ème} ACOMPTE SUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES</u>